

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 23 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 23 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

16 septembre 2022

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme RICHARDSON, Mme PELTIER, M. PÉANNE, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. COCHARD, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEWZYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. ALLUIN (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à Mme AUTRET), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD), Mme EL HAOUCHI (pouvoir à M. BURGUIÈRE).

Absents : M. VERGNAUD, Mme ROLLOT, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Créations et suppressions de
poste

Monsieur KASPAR informe l'assemblée que :

- D'une part, suite au départ en mutation de la responsable du musée-galerie Carnot en juin 2022, et considérant que le recrutement d'un fonctionnaire sur ce poste s'est révélé infructueux
- D'autre part, le recrutement d'un agent à temps non complet sur le poste « festivités, évènementiel » et considérant que le recrutement d'un fonctionnaire sur ce poste s'est également révélé infructueux

il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'1 poste d'assistant de conservation du patrimoine (Cat B) IB513/IM441 en CDD à temps complet, (article L 332-14 du code des collectivités) à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2023 pour faire face à une vacance de poste (musée)
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation (Cat C) IB382/IM352 en CDD à TNC soit 21/35^{ème} (article L 332-14 du code des collectivités) à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'au 30 septembre 2023 pour faire face à une vacance de poste (festivités, évènementiel)

CONSIDERANT l'avis favorable du Comité Technique réuni le 8 septembre 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- **CREER** un poste contractuel d'assistant de conservation du patrimoine et un poste d'adjoint d'animation dans les conditions précitées
- **AUTORISER** Mme la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

➤ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,


Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZÉ

